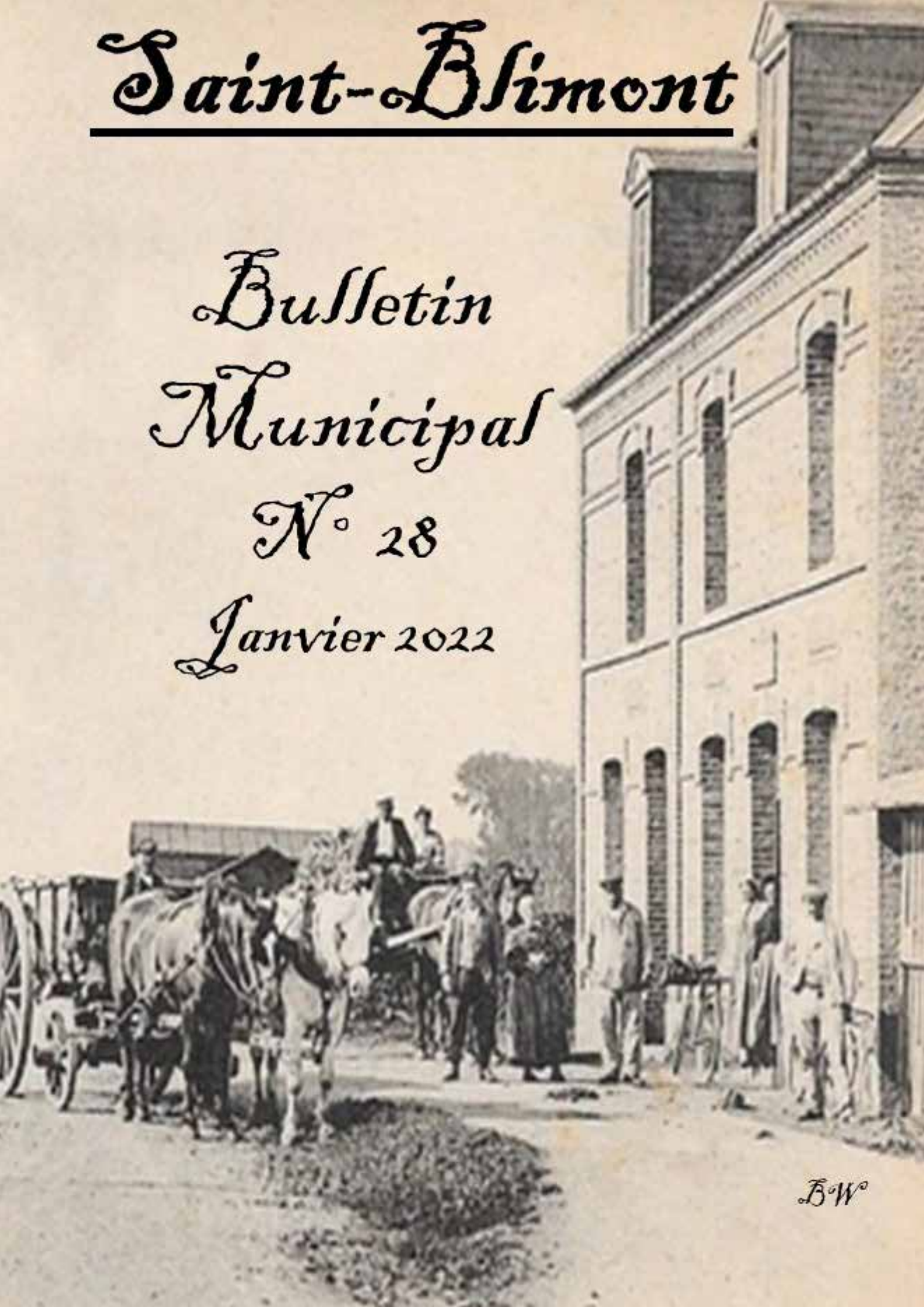


Saint-Bsimont

Bulletin
Municipal
N° 28
Janvier 2022



BW°

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2022

Directeur de la publication :
José Marque

Rédacteur de la publication :
Bernard WYRZYKOWSKI

Photo de couverture :
Carte postale de Saint-Blimont

IC4 Imprimerie de la Bresle
80220 - Gamaches
Tél. : 03 22 30 00 97 - lionel@ic4.fr
www.ic4.fr



Commune de
SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com
mairiedesaintblimont.com

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....p 1

Vie locale.....p 2-13

Vie pratique.....p 14-21

Tribunes libres.....p 22-25

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival

DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

*1er prix au concours
du Gâteau Battu 2017*



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - **03 22 30 20 45**



SARL GARAGE BONHOMME

*Réparations toutes marques
et véhicules sans permis*

Entretien - Carrosserie
Peinture

Réparation pare-brise

Carburant - Carte GR

Location voiture Peugeot Rent

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7

STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT

Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 44 86

bonhomme.guillaume@orange.fr



LE CHÂTEAU DES LUMIÈRES

GÎTES INSOLITES - CHAMBRES D'HÔTES - SPA JACUZZI
SÉMINAIRE - RÉCEPTION - KOTA GRILL -
TABLE D'HÔTE

29 RUE DU MOULIN / OFFEU
80960 SAINT-BLIMONT

INFORMATION ET RÉSERVATION : 06 20 57 79 83
MAIL : lechateaudeslumieres@orange.fr



Mes chers concitoyens,

Cette nouvelle année démarre dans les mêmes conditions et les mêmes particularités qui ont débuté l'année 2021. L'espoir que nous avons tous de voir s'estomper ce virus disparaît de plus en plus. Nous ouvrons une nouvelle année avec les mêmes craintes, les mêmes peurs et une véritable lassitude. Malgré tous les efforts réalisés, le virus est toujours là. Il nous appartient toujours de redoubler de vigilance, de respecter les mesures sanitaires, les gestes barrières et de poursuivre massivement la vaccination.

Même si au cours de l'année passée la grande majorité des activités ont pu reprendre, elles ont laissé un impact important dans notre société. La vie économique de nos entreprises a été bousculée et la poursuite des activités dans nos associations sportives et culturelles ainsi que dans le milieu scolaire ont été et restent compliquées.

Nous restons attentifs face à cette situation et nous continuerons à afficher notre soutien à l'ensemble de ces secteurs.

Malgré les contraintes, le Conseil Municipal a réalisé et avancé sur les dossiers majeurs du programme élu en mars 2020. Plus de 760 000.00 € de travaux seront réalisés cette année, financés pour plus de 500 000.00 € par nos partenaires financiers, l'Etat, la Région, le Département, la Fédération Départementale de l'Energie.

Un city stade avec une structure de jeux et un parcours de santé au stade, l'aménagement d'un logement au-dessus du cabinet médical, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la rénovation de notre système d'éclairage public, la valorisation des puits et des travaux de voirie verront le jour.

Ces investissements vous seront détaillés au fur et à mesure des avancements dans nos prochains numéros.

Cette année sera aussi une année d'expression démocratique avec deux scrutins, celui des présidentielles les 10 et 24 Avril prochains et celui des législatives les 12 et 19 juin. Je vous invite à participer nombreux à ces deux moments importants de notre vie démocratique.

Enfin ce numéro est l'occasion de revenir sur les manifestations organisées malgré les aléas réglementaires et des possibilités qui nous étaient données.

L'année qui vient sera celle de l'espoir, et nous le souhaitons tous, celle du retour à une vie normale. Vous pourrez compter sur l'investissement de votre équipe municipale pour continuer à faire rayonner SAINT-BLIMONT.

Chers SAINT-BLIMONTOISES, SAINT-BLIMONTOIS, je vous renouvelle et j'y associe l'ensemble du conseil municipal, tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés conviviaux.

Continuez à prendre soin de vous et des autres.

Le Maire, José MARQUE

Le Maire et les Adjointes sont disponibles sur rendez-vous
au 03.22.30.24.08 ou par mail : mairie.saint.blimont@akeonet.com

L'Agence Postale Communale et le **Secrétariat de mairie** sont ouverts
→ les **LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI** de 14h00 à 17h00
→ et le **SAMEDI** DE 9h00 à 11h00 (permanence mairie jusque 12h00)

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistance sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valéry/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40.

Les subventions aux associations 2022

M. le Maire rappelle le principe suivant : « lorsqu'une association a bénéficié d'une subvention de la CABS, elle ne peut plus en recevoir une autre des collectivités qui la composent ».

UNC	173.00 €
ANACR	173.00 €
ARAC	173.00 €
AAE	596.00 €
AFSB	596.00 €
Association de chasse	354.00 €
Club des Aînés	265.00 €
Coopératives scolaires	471.00 €
Course cycliste prix de la municipalité	502.00 € (si la course a lieu)

Harmonie municipale	439.00 €
Amicale des Pompiers	439.00 €
USEP	265.00 €
APEV	40.00 €
Souvenir Français	40.00 €
Conseil Juridico Social	40.00 €
Kentucky Country Boots	250.00 €
SC Saint-Blimont	en attente
Village Loisirs	en attente

LES TARIFS CAMPING 2022 ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre

Tarif journalier location emplacement (tente, caravane, camping car)		2022	Forfait annuel (taxe de séjour incluse) (tente, caravane, camping car)		2022	
					1 caravane	2 caravanes
Adulte et enfant de plus de 10 ans		2,65 €	jusque 4 personnes avec électricité 6 ampères		1 080,00 €	1 265,00 €
Enfant de moins de 10 ans		1,20 €	jusque 4 personnes avec électricité 10 ampères		1 175,00 €	1 360,00 €
Emplacement		2,50 €	si 2 caravanes sur l'emplacement (la 2ème est non raccordable)			
Voiture et moto de + de 125 cm3		1,35 €				
Electricité 6 ampères		6,70 €				
Electricité 10 ampères		9,00 €				
			Forfait annuel (taxe de séjour incluse) (mobile-home)		2022	
Groupes scolaires et CLSH emplacement gratuit	enfant - de 10 ans	1,35 €	jusque 4 personnes avec électricité 16 ampères avec racordement eau et tout à l'égout		1 780,00 €	
	enfant + de 10 ans	2,40 €				
Garage mort (hors saison)		1,10 €	caution badge d'entrée			
Garage mort (juillet/août)		4,00 €	50,00 €			
			1 seul véhicule par emplacement			
			Paiement des forfaits avant le 1er avril			
			Sans le respect de ces règles l'accès au camping sera interdit			
			Tarif jeton machine à laver			
			3,90 €			
			Taxe de séjour : 0,20€ par jour et par personne			
			Paiement 30% à la commande et le solde à l'arrivée			

LES TARIFS LOCATION MOBIL-HOME (4 personnes) 2022

2021		juillet / août	mai, juin et petites vacances scolaires	septembre / octobre
forfait 1 ou 2 nuits (week-end ou en semaine)	HT	108.18 €	96.36 €	76.82 €
	TVA*	10.82 €	9.64 €	7.68 €
	TTC	119.00 €	106.00 €	84.50 €
week-end 3 nuits samedi-dimanche-lundi vendredi-samedi-dimanche	HT	161.82 €	144.55 €	115.45 €
	TVA*	16.18 €	14.45 €	11.55 €
	TTC	178.00 €	159.00 €	127.00 €
mid week 4 nuits lundi-mardi-mercredi-jeudi	HT	216.36 €	194.55 €	155.45 €
	TVA*	21.64 €	19.45 €	15.55 €
	TTC	238.00 €	214.00 €	171.00 €
1 semaine 7 nuits	HT	378.18 €	337.27 €	271.82 €
	TVA*	37.82 €	33.73 €	27.18 €
	TTC	416.00 €	371.00 €	299.00 €
2 semaines 14 nuits consécutives	HT	713.64 €	645.45 €	514.55 €
	TVA*	71.36 €	64.55 €	51.45 €
	TTC	785.00	710.00 €	566.00 €
3 semaines 21 nuits consécutives	HT	1 023.64 €	918.18 €	734.55 €
	TVA*	102.36 €	91.82 €	73.45 €
	TTC	1 126.00 €	1 010.00 €	808.00 €
4 semaines 28 nuits consécutives	HT	1 286.25 €	1 154.55 €	923.64 €
	TVA*	128.63 €	115.45 €	92.36 €
	TTC	1 415.00 €	1 270.00	1016.00 €

* TVA 10 %

Taxe de séjour : 0.20 € / jour / personnes (en sus)

Acompte de 30 % à la réservation

Solde de séjour à l'arrivée

Forfait nettoyage : 40 €

Cautions : 200 € - Cautions badge : 50 €

Draps et linge de toilette non fournis

LES TARIFS COMMUNAUX 2022

		Chauffage inclus			
		Location du 16/04 au 15/10		Location du 16/10 au 15/04	
		SDR	SDF	SDR	SDF
Vin d'honneur et autres	St-Blimont	34.00 €	51.50 €	53.50 €	85.50 €
	Extérieur	68.00 €	102.00 €	106.00 €	170.00 €
« Café » pour deuil	St-Blimont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Extérieur	53.00 €	75.00 €	53.00 €	75.00 €
Repas	St-Blimont	85.00 €	155.00 €	117.00 €	191.00 €
	Extérieur	170.00 €	308.00 €	234.00 €	380.00 €
Couvert	St-Blimont	0.30 €	0.30 €		
	Extérieur	0.50 €	0.50 €		
Cautions		150.00 €	200.00 €		
Lave-vaisselle non nettoyé		30.00 €	30.00 €		
Nettoyage de la salle insatisfaisant		60.00 €	100.00 €		
Concession cimetière le m ²		40.00 €			
Case columbarium		650.00 €			
Location petit logement		421.91 € / mois			
Location grand logement		297.55 € / mois			
Droit de place pour camion (entreprise extérieure) occasionnel		50.00 €			
Sacs pour déchets végétaux		6 € les 10 sacs			
Participation unique à la classe de neige des collèges ou à un voyage culturel : collège ou lycée					
Imposition sur le revenu					
Pour tout participant		65.00 €			
Si votre « impôt total avant imputation » est inférieur à 540.75 €		105.00 €			
Si votre « impôt total avant imputation » est égal à 0		155.00 €			
Participation classe de neige Ecole Dupont		4 000.00 €			

Location - Pièces détachées de mobil Home
 Chalets - Terrasses
 Abri de Jardin
**+ de 40 modèles
 neuf et occasion**

FLAMENT MOBIL-HOME

ACHAT - VENTE
06 80 58 03 51
 145, route de Rue - LE CROTOY
 www.stebertrandflament.fr
 sabineflament0609@orange.fr

de 3.500 € à 51.000 €

Financement personnalisé, voir conditions en magasin

MEPRO SAS
 12 avenue du Parc,
 80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

Les Mousquetaires

Intermarché

chauss exp
 NEWCO
 Krys

Bienvenue dans votre centre commerçant

**PRESSE - FÉLINE
 EVOLUTIFF - SOBOUTIK**

GAZ PHOTOGRAPHIE 24 24 PRESSE

Gedimat
 Millancourt et Nicolas
 5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
 03 22 20 27 77
gedimat.fr

Fête locale de Saint-Blimont

Cette année encore, la crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser la fête de Saint-Blimont sous sa forme habituelle. Seuls les manèges et le concert de l'Harmonie Municipale se sont tenus le dimanche après-midi avec un public venu nombreux. Nous espérons cette année pouvoir retrouver l'ensemble des festivités traditionnelles.



Foyer des Aînés

La municipalité remercie les fidèles Aînés fréquentant régulièrement le Foyer tous les mercredis de 14 à 17h00, de mi-octobre à mi-avril. A ce jour, Mmes Solange RACINE et Andrée LECLERCQ, M. Jean-Pierre DEPOILLY et un couple extérieur habitant Nibas M. et Mme ROUSSEL, souhaiteraient que viennent s'ajouter d'autres aînés à ce rendez-vous hebdomadaire.



Fête d'Ebalet

Cette année encore, la crise sanitaire ne nous a pas permis de nous rassembler dans la convivialité. Néanmoins, les forains étaient présents ce dimanche 10 octobre pour animer la fête d'Ebalet ainsi que l'Harmonie Municipale qui a réchauffé le cœur des habitants avec leurs morceaux musicaux. La municipalité tient vivement à les remercier.



Remise de colis aux employés municipaux

Ce jeudi 23 décembre, les employés municipaux et intercommunaux ainsi que le personnel retraité, étaient conviés dans la salle Achille Forestier pour la remise des colis. Cette année encore ne nous a pas permis de nous retrouver en soirée conviviale. Ce moment est important en fin d'année, de pouvoir se retrouver tous ensemble.



Tournée du Père Noël

Cette année, la commission Fêtes et Cérémonies a proposé et réalisé le passage du Père Noël en calèche dans les rues de st-Blimont et ses hameaux le samedi 18 décembre avec distribution de bonbons et clémentines aux enfants du village. Cette initiative a été fortement appréciée des grands et des petits, ce qui nous conduira à renouveler et améliorer cette opération l'année prochaine.



Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Le C.C.A.S intervient ponctuellement auprès des personnes et des familles en difficulté. Chaque année, le C.C.A.S prend en charge le financement du colis des Aînés et des bons de chauffage.

Toujours avec cette situation de crise sanitaire, le goûter de Noël des Aînés n'a pas pu se tenir cette fin d'année. Par conséquent, la distribution des colis et des bons de chauffage a été assurée par des membres du conseil municipal et du C.C.A.S avec un passage au domicile des Aînés ce samedi 11 décembre.

Cette année, les Aînés nés jusqu'en 1952, ont reçu soit un colis « personne seule » ou un « colis couple ». Au total, 79 colis « personne seule » et 59 « colis couple » ont été distribués.

Un colis a été remis aux 8 personnes hospitalisées.

Un bon de chauffage par foyer d'une valeur de 23 € a été remis aux personnes nées jusqu'en 1956 (un par couple) : 167 bons de chauffage ont été distribués.

Cette année, le C.C.A.S renouvelle l'échange du bon de chauffage en bon pharmacie uniquement valable pour des produits de première nécessité ou de toilette à l'exception des médicaments. Pour rappel, seules trois pharmacies ont été retenues pour utiliser ce bon : la Pharmacie centrale du Vimeu, la Pharmacie Lefort toutes deux situées à Friville-Escarbotin et la pharmacie d'Arrest.

Nous communiquons par le biais de ce bulletin que notre doyenne du village est Mme LEFEVRE Renée née en 1926, notre doyen M. DELABIE Germain né en 1927, notre doyenne hospitalisée Mme LECOMPTE Germaine née en 1925.

Un bon de chauffage d'une valeur de 23 € peut être également remis aux personnes nées de 1957 à 1961, vivant seules, sous conditions de ressources.

Pour les personnes bénéficiant du R.S.A et sur présentation du justificatif de versement, un bon alimentaire d'une valeur de 25 € peut être remis à ces personnes vivant chez leurs parents. Pour les allocataires chargés de famille, la valeur du bon était de 37 €. Aucun bon n'a été établi cette année.

Votre satisfaction, notre priorité !



DBS Immobilier
contact@dbsimmobilier.fr - www.dbsimmobilier.fr

Nouvelle agence proche de chez vous

Services et accompagnements personnalisés

Estimation offerte

Achetez, vendez, louez

03 65 17 47 17

A votre service du lundi au samedi 9 h-12 h / 14 h-18 h

CONFIEZ-NOUS Votre PROJET IMMOBILIER

10, rue du Maréchal Foch, 80130 Friville-Escarbotin

Syndicat intercommunal des eaux de Picardie



Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie

LA LETTRE D'INFORMATION

LE TÉLÉ-RELEVÉ arrive chez vous !

Grâce à la télérelève de votre compteur d'eau connecté, vous êtes alertés en cas de fuite d'eau et vous bénéficiez d'un suivi au jour le jour. Vous pouvez ainsi savoir exactement où en est votre consommation et la maîtriser, sans mauvaises surprises.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE DE TÉLÉRELEVÉ ?

Votre compteur d'eau individuel est équipé d'un émetteur spécifique qui transmet votre consommation d'eau journalière. Vous pouvez ensuite la consulter à tout moment depuis votre compte en ligne.



LES AVANTAGES DE CE SERVICE

Vous êtes alerté par e-mail, sms ou courrier en cas de fuite pour plus de sécurité.

- ✓ Le relevé de compteur se fait désormais automatiquement grâce à l'émetteur, même en votre absence.
- ✓ Vous n'avez plus besoin de prévoir d'être présent lors du passage du releveur pour plus de tranquillité.
- ✓ Votre facturation est établie en fonction de vos consommations réelles et non estimées pour plus de transparence.
- ✓ Vous suivez au jour le jour votre consommation sur votre compte en ligne pour faire des économies. Vous pouvez donc vous apercevoir très rapidement d'une consommation excessive due à une fuite ou liée à un changement dans votre mode de vie.
- ✓ Le télé-relevé est totalement pris en charge par votre service de l'eau.



DÉCOUVREZ VOS NOUVEAUX SERVICES

- L'ALERTE FUITE**
 Elle s'adresse à tous les clients. Un courrier d'alerte vous est envoyé lorsque VEOLIA constate un dépassement de deux fois votre consommation moyenne mensuelle.
- SERVICE + L'ALERTE DE SURCONSOMMATION**
 Vous fixez le seuil de consommation mensuelle ou journalière en litre par jour ou en m³ par mois que vous ne souhaitez pas dépasser.
 Un message d'alerte par mail et SMS vous est envoyé lorsque le seuil est franchi.



COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

Bénéficiez de ce service en créant votre compte * soit sur l'application soit sur le site www.service.eau.veolia.fr et accédez au suivi de vos consommations d'eau.

* Une adresse courriel et un numéro de téléphone portable sont nécessaires pour la création de votre compte.

POUR INSTALLER L'APPLICATION, FLASHER LES QR CODE :



APP STORE



PLAY STORE

Création Kezako

SIEP Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie
 ZAC du Parc - 4 Allée des marettes
 BP 70043 - 80532 Friville-Escarbotin cedex
 Tél 03.22.60.69.46

www.siep-80.fr

SIASBV

SIASBV

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Saint-Blimont Vaudricourt

Suite à notre rattachement à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme Le SIASBV est devenu une compétence de la CABS. Par conséquent, le syndicat étant dissous, il faudra dorénavant vous adresser aux services de la CABS, via la mairie de Vaudricourt, au 03 22 30 26 60 ou madame Karine Acoulon pourra vous renseigner

Camping des Aillots



Grace à nos investissements: (matériel et humain) tout à l'égout, vidéo-surveillance, accès sécurisé par badge, protocole sanitaire COVID, ... cette année, malgré la pandémie et la météo pluvieuse, la fréquentation de notre camping a été plus que correcte, nous avons même rentré 3 nouveaux mobil-homes forfaitisés à l'année. On fera tout pour faire mieux l'an prochain avec le city-stade et les nouveaux jeux d'enfants.

Éco-École

Cette année encore notre école participe au programme Eco-école qui a pour objectif de sensibiliser les enfants durant toute l'année à la biodiversité qui les entoure, à l'écologie et plus globalement à la préservation de l'environnement.

Ce programme est appliqué au sein de l'école par le tri des déchets dans toutes les classes, pour fournir le compost ou bien la récupération des piles et des cartouches pour le recyclage.

Une initiation au jardinage sera ensuite proposée au printemps.

Il n'est jamais trop tôt pour inciter les enfants à prendre soin de l'environnement. En adoptant très tôt de bonnes habitudes, il leur sera plus facile de les conserver toute leur vie.



Un sénateur à l'école

Le lundi 20 septembre 2021, Rémi Cardon, plus jeune sénateur de France et élu de la Somme, est venu passer la matinée dans notre village. Il a été reçu dans un premier temps en mairie avant de rendre visite aux élèves de CM1-CM2 (classe de Madame Mouchon) afin d'expliquer son rôle au sein de cette institution.

Les élèves lui ont posé de nombreuses questions, ce qui a permis un échange très enrichissant.

Merci Monsieur Cardon de nous avoir honoré de votre présence.



Théâtre à l'école

Le lundi 15 novembre, la troupe de théâtre Solilès de Saint-Valery est venue présenter son spectacle sur « Les fables de La Fontaine » aux enfants des écoles. Une animation qui permet de faire découvrir ce classique de la littérature française sous une forme ludique.



Travaux aux Écoles

Durant les vacances d'été, les services de la CABS ont effectué quelques travaux de rénovation au sein de l'école élémentaire. Notamment la réfection de la façade du préau détériorée depuis plusieurs années par une tempête et l'usure mais aussi les peintures et le parquet de la classe de Mme Becquet.



Durant les vacances de Noël, l'ensemble des menuiseries arrières de l'école élémentaire ont été remplacées. Celle de l'école maternelle doivent suivre pendant les vacances de février.

Formation BAFA

La communauté d'agglomération recherche des animateurs pour ses accueils de loisirs (ALSH) des petites et grandes vacances.

Si vous êtes intéressés par l'encadrement des enfants dans une ambiance ludique, la CABS vous propose de financer une partie de votre formation BAFA.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service "animation jeunesse" à l'adresse ludovic.travet@ca-baiedesomme.fr.

Noël

Pour faire face à la situation sanitaire, l'équipe enseignante avec le soutien de la municipalité s'est adaptée pour maintenir une festivité durant cette période de Noël au sein de l'école.

Le traditionnel spectacle ne pouvant avoir lieu, une représentation filmée des enfants a été proposée aux parents.

De plus, un spectacle de magie offert par la municipalité pour les enfants devait avoir lieu

le jeudi 14 décembre avant la distribution des jouets, dans la salle Francis-Dupont. Cependant avec l'évolution du protocole sanitaire, limitant le brassage des classes, ce spectacle a dû être reporté.

Nous remercions le clown Barbiche de s'être déplacé malgré cela, pour faire une petite prestation devant chaque classe et ainsi avoir donné un peu de magie à nos écoliers.

Le père Noël a ensuite procédé à la traditionnelle distribution des jouets.



Projet d'un pôle jeunesse et familial

Après une année de travail de la commission « Jeunesse », l'installation d'un terrain multisports, de structures de jeux et d'un parcours de santé dans l'enceinte du stade municipal, a commencé en ce début d'année.

A partir du printemps, ces structures seront ouvertes à tous les jeunes pour passer un moment sportif ou d'amusement et pourront profiter aux activités de nos écoles ou des animations de la CABS.



Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com

Formation d'élus



Au mois de juillet, sur trois samedis, les élus du conseil municipal, qui le pouvaient, ont assisté à des journées de formation :

samedi 3 juillet : le budget municipal

samedi 10 juillet : la police du maire et des adjoints

samedi 17 juillet : optimiser le travail de l'équipe municipale et les marchés publics

Ces journées sont financées par le DIF (Droit Individuel de Formation), lui-même alimenté par un pourcentage des indemnités d'élus.

Ces journées ont permis de rapprocher les membres du conseil municipal et surtout d'asseoir leurs connaissances dans les domaines variés qui touchent la vie locale.

Plantations

En 2019, La Fédération Départementale de l'Énergie (FDE80) a proposé aux communes de la Somme un projet de plantations en lien avec les 50 ans de la fédération. En effet, en 2019, la FDE80 a organisé une grande cérémonie pour fêter ses 50 ans. Qui dit fête dit énergie dépensée et pour compenser cette dépense d'énergie, la FDE80 a proposé aux communes de faire des plantations, sur présentation de dossier.



Notre dossier, déposé en octobre 2019, a été retenu et les plantations devaient avoir lieu en novembre 2020, c'était sans compter sur le COVID19 qui a repoussé l'échéance en 2021.

C'est donc le vendredi 19 novembre 2021 que l'opération a pu se faire grâce à l'aide des associations suivantes : la Saint-Blimontoise (AAE), l'harmonie municipale, l'amicale des chasseurs, le Collectif Saint-Blimont, village loisirs, ainsi que plusieurs autres adultes bénévoles, les enfants des écoles et les enseignantes, sans oublier l'association des planteurs volontaires (Nord) qui a aidé à la mise en place des végétaux.

Ce n'est pas moins de 23 adultes et de 80 enfants qui ont mis la main à la pâte !

Un grand merci à tous, dans quelques années, nous pourrons ensemble aller admirer ces plan-



tations qui vont embellir le village.

Merci aussi aux personnes qui nous ont offert des arbres pour étoffer les plantations.

Soirée remise des récompenses pour les concours des maisons fleuries

Vendredi 15 octobre, une quarantaine de personnes a assisté à la soirée de remise des récompenses des concours des maisons fleuries de 2020 et de 2021 ainsi que du concours photo de 2020 à la salle Francis-Dupont.

Dans un premier temps, l'association pour la promotion de l'environnement du Vimeu (APEV) a présenté les actions qu'elle mène devant un auditoire d'une quarantaine de personnes

Puis le maire, José Marque, a pris la parole pour évoquer le travail réalisé par la commission Cadre de vie et les employés communaux :

plantation d'arbres, de plantes grimpantes, réalisation d'hôtels à insectes avec bois de récupération, compost communal, utilisation de moyens mécaniques pour désherber...

Ensuite, les membres de la commission Cadre de Vie ont attribué les récompenses pour les concours des maisons fleuries de 2020 et 2021 pour les trois catégories.



	2020	2021
Catégorie 1 : cour, jardin, balconnière	Chantal Prunier Maryvonne Gardin Danièle Chadelaud	Chantal Prunier Maryvonne Gardin Nicole Pierre Violette Souchu
Catégorie 2 : talus trottoir	François Rosant Nadine Petit	Nadine Petit Corine Kita Marie-José Huin
Catégorie 3 : potager	Chantal Prunier Sophie Petit Jacques Chadelaud	Nicole Pierre Sophie Petit Chantal Prunier

Puis ce fut la remise des récompenses pour le concours photo 2020 avec pour thème « un coin de nature à St Blimont », les photos de Mesdames Hélène Baillon et Laure Courtois et de Messieurs Reynald Garet et José Marque ont été retenues.

La commission Cadre de Vie espère vous retrouver aussi nombreux l'année prochaine.

Sondage

La commission « Cadre de Vie » propose un sondage aux habitants de Saint-Blimont afin d'étudier la faisabilité d'un projet de jardins partagés.

Toute l'organisation reste à étudier et pourra faire l'objet d'une réunion si des personnes sont intéressées.



COUPON à remettre en mairie

Nom :

Prénom :

Je suis intéressé(e) pour cultiver une parcelle

Je suis intéressé(e) pour mettre à disposition une parcelle.



Transition écologique

La municipalité a décidé d'installer une cuve de récupération d'eau de pluie. En effet, celle qui existait dans la cour de la mairie (5000 litres) s'est avérée trop petite pour fournir en eau lors de certaines périodes de sécheresse.

Au départ, ce projet, initié en décembre 2019, se situait aux abords de l'église mais pour des contraintes de terrain, il a été délocalisé près de la caserne de pompiers, au stade municipal.

Une demande de subvention a été déposée à l'Agence de l'Eau, qui y a répondu favorablement. La cuve a été finalement enterrée le 10 septembre 2021 par l'entreprise Lambert, de Saint Quentin Lamotte, et la pompe installée par l'entreprise Gest de Saint-Blimont.

Cette cuve nous permettra d'arroser les plantations en toute sérénité, sachant que l'eau conservée dans le béton ne s'acidifie pas.



Travaux sur le bâtiment de l'ancienne Poste

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux continuent sur le bâtiment de l'ancienne poste actuellement, l'entreprise Petit rénove la toiture de ce qui va devenir un logement locatif.



Villes et villages fleuris

Le 28 novembre 2021, M. le maire et Mme Diruit assistaient à la remise des récompenses de l'opération « Villes et villages fleuris de la Somme », au théâtre d'Abbeville. Notre village a obtenu en 2021 le prix de la biodiversité, grâce à son action environnementale (installation de cuves à récupération d'eau de pluie, fauche tardive, diminution de l'éclairage public nocturne) ainsi que le prix du fleurissement remarquable assorti d'un montant de 300€.



Ce fleurissement remarquable va nous permettre de recevoir le jury régional et d'accéder éventuellement à une première fleur l'année prochaine, suite à une visite du jury entre juin et septembre 2022.

La municipalité va poursuivre le verdissement du village, des plantations sont prévues pendant l'hiver.

Merci aux personnes qui soutiennent ces actions en végétalisant le devant de leur propriété.

Nous vous tiendrons informés des suites de cette action.

Rappel :

2019 – félicitations du jury départemental

2020 – COVID pas de passage du jury

2021 - prix de la biodiversité ainsi que le prix du fleurissement remarquable

Cimetière : Délégation de M Jean-Michel Routhier

Vous avez pu constater que le mur du cimetière a été rénové et agrémenté de quatre rosiers grim-pants et de roses de Noël.

A l'intérieur du cimetière, des arrosoirs avec consigneurs ont été installés et quatre autres sont en passe de l'être ainsi qu'un nouvel aménagement du point d'eau dans le nouveau cimetière .

Un plan mis à jour sera affiché en janvier, celui-ci est néanmoins consultable sur le site internet de la mairie.

Un nouveau règlement, tenant compte des concessions traditionnelles, des cavurnes, du jardin du souvenir et de l'entretien global sera opérationnel courant janvier, affiché au cimetière et lisible sur le site internet.

A compter du premier janvier, les nouvelles concessions seront octroyées pour une durée de trente ans.



**Victor
Moncond'huy**
Vidange toutes Fosses
06 11 64 58 06
03 22 60 52 16
22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ

**Maçonnerie**
Isolation
Plâtrerie
Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80
ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

La Bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique. Elle est ouverte à tous les publics de **10h à 12h tous les samedis de l'année** (hormis les jours fériés). L'adhésion est gratuite. - Le 4^e samedi de chaque mois, présentation des ressources numériques.

www.mabib.fr/saint-blimont/



Nouveau : Marché du vendredi

Depuis la rentrée de septembre, une nouvelle commerçante s'est installée sur le marché local. Hélène Haffreingue (Valines) vend ses fromages de chèvre et de vache ainsi que les pains d'Adélaïde Delannoy (Acheux en Vimeu). Tél : 06-77-65-37-39



Nouveau : Food truck

Chaque samedi soir, le food truck Green Mantis s'installe sur la place de la mairie pour vous proposer ses plats cuisinés.

Tél : 06-04-42-56-10



Assistance sociale

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40. »

Etat civil - 2e semestre 2021

NAISSANCES - Bienvenue à :

GUILLAUME Sacha	18/07/2021	ABBEVILLE
LHOMME Timaë	24/07/2021	ABBEVILLE
DELAVALLE Mathéo	14/08/2021	ABBEVILLE

DECES - Une pensée pour :

M. AMOURETTE Jackie	décédé le 09 septembre à St Valery
M. HENOCQUE Gilles	décédé le 02 octobre à Abbeville
M. BLOND Jacques	décédé le 27 novembre à Abbeville
Mme AMOURETTE Suzanne veuve BRIET	décédée le 01 décembre à Abbeville

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

Inscription sur les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité.

De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

Comme vous le savez, **les élections présidentielles auront lieu les 10 et 14 avril prochain.** Pour cette élection, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale en ligne : Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaire/ISE>

L'inscription en ligne généralisée : Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). (Plus d'informations avec cette adresse internet) :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf>

Délivrance des procurations

A compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à **un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne**. Le mandataire (la personne désignée par l'électeur absent ou empêché pour voter à sa place) devra cependant toujours se rendre dans le bureau du mandant pour voter à sa place.

Un nouveau modèle de cerfa devra être renseigné pour établir ou résilier une procuration. Si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. L'électeur pourra retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale (ISE) sur le portail [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Le module ISE permettra également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou reçues. L'électeur sera informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées. La validité de sa procuration sera confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

L'électeur pourra également demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il devra ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider sa demande.

Pour une demande de procuration, comme pour une demande de résiliation, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeurera indispensable.

A compter de l'année prochaine, toutes les procurations, qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via le cerfa papier, seront centralisées dans le répertoire électoral unique (REU). Les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procuration par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par les communes seront automatisés en 2022.

En cas d'invalidité d'une procuration, il appartiendra au mandant d'en informer le mandataire.

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille. Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie.

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance**. Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les filles et les garçons, à l'âge de **16 ans**. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18ème anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

Demande de carte nationale d'identité et de passeport

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipée d'un dispositif de recueil)

→ Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :

→ soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr

OU

- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur (CNI)
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour un majeur hébergé, l'hébergeur doit lui fournir un justificatif de domicile, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site : timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : La carte nationale d'identité pour les personnes majeures est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement afin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc... Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

→ **L'accès aux télé-procédures** : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un **espace conducteur** pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un **espace identité** pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un **espace véhicule** pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possibles que par ce biais).

→ **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile** : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

■ **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

■ **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européens doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination

- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

■ **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1er : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : - du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, - les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, - les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

Élagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année avant le 14 juillet.

Dépôts sauvages – Amendes :

1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classe «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de fait.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie
aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

M. Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2^e et 4^e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Assistants maternelles de la commune

Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09	Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31	Laëtitia HORNOY	1 rue des Vérolles	06 25 58 44 81
Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 26 80 35			

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico-Social de Saint Valery sur Somme
39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03.60.03.42.40

Centre des finances publiques

Sur la demande de plusieurs communes et de nombreux usagers, les Centres des Finances Publiques de Friville-Escarbotin reçoit le public : le lundi de 9h à 12h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 – Tél 03.22.30.20.69 au 154 rue Henri Barbusse.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS

Un accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de votre dossier et muni des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE FRIVILLE
bureau ouvert au public le lundi de 9h00 à 12h00
et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Elle concerne uniquement :

consommation, relations de voisinage (nuisances, immobilier), relations locataire/bailleur – copropriété – litiges entre personnes – litiges commerciaux – droit rural (baux) – litiges prud'homaux.

Un conciliateur de justice, M.Philippe DUPAYS, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences chaque deuxième mardi après-midi du mois à Franleu de 14h à 18h00 sur rendez-vous uniquement. Les rendez-vous sont à prendre au 06.31.20.64.14 ou par mail à l'adresse suivante philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr

Pact Adrim

L'agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de constructions et des aides financières afférentes. Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLHA BOVES : 7 rue de l'île mystérieuse - 80440 BOVES – 08.90.10.92.55

AGENCE PICARDIE MARITIME : Garôpole place de la gare - 80100 ABBEVILLE – 09.70.20.14.13

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Remerciements opération brioches

A-D-A-P-E-I-80 « Les Papillon Blancs »

L'opération « brioches » organisée par l'A.D.A.P.E.I., du 16 octobre dernier, a permis de collecter la somme de 2 133€. Nous tenons à remercier les généreux donateurs et collecteurs, sans qui cette collecte ne pourrait avoir lieu. Rappelons que cette opération va pouvoir aider à développer de nouveaux projets pour améliorer le quotidien des personnes handicapées mentales.

Encore merci à tous, pour nos « enfants différents ».

Madame Christiane LEJEUNE

Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de La Baie de Somme)

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site www.petite-enfance-baiedesomme.fr). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

Ramassage des déchets verts

- Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 5 sacs et de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 06 AVRIL 2022 par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'au MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 inclus.

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue par lots de 10 livrés lors du ramassage si commande passée en mairie avant le lundi soir.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus : ATTENTION CHANGEMENT

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

■ LES ORDURES MENAGERES

- les **MARDIS** de Janvier à Juin : Attention pas de ramassage le mardi 19 Avril et le mardi 07 Juin, mais ramassage le jeudi 21 Avril et le jeudi 09 Juin (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, couches culottes.

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

■ LES « SACS BLEUS » :

- les **VENDREDIS** : (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes, film plastique entourant les revues, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou au bureau de la CABS de st-Valéry.

Seules les personnes à mobilité réduite peuvent téléphoner en mairie au 03.22.30.24.08 pour demander la livraison à domicile de leurs sacs.

2) Il n'est désormais possible de ne prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 2e semestre 2022 : [Les jeudis 27 Janvier et 07 Avril](#)

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Déchetteries de La CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

	Saint-Valery-sur-Somme		Cayeux-sur-Mer	
	1er oct-31 mars	1er avril-30 sept.	1er oct-31 mars	1er avril-30 sept.
Lundi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h
Mardi	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h
Mercredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h
Jeudi	Fermeture			
Vendredi	14 h – 17 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	9 h – 12 h
Samedi	9 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 17 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 17 h	9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h
dimanche	Fermeture	10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08	Fermeture	10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs : Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS. En vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur : laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Tribune libre, Vie associative et services

Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

Club des Aînés de St-Blimont

Nous avons terminé l'année 2021 avec encore beaucoup de restrictions sanitaires, nous n'avons donc pas pu faire d'activités sauf celle de Proconfort où on a essayé de renouer le contact.

Cette année s'annonce encore bien difficile, nous avons pensé faire un loto en janvier mais il semble plus judicieux de le reporter.

L'assemblée générale du club se fera en comité restreint en février.

Janvier étant le mois des vœux, le club des aînés vous présente les siens, que l'année 2022 vous apporte santé, sérénité et l'espoir d'une vie meilleure.

Les associations dont la nôtre vont avoir bien du mal à refonctionner normalement après ces longs moments d'inactivité par rapport à ce virus ; mais nous espérons pouvoir encore compter sur vous.

Nous avons une pensée pour Gilles Hénocque, membre de notre club, qui nous a quitté lors du dernier semestre, à Louissette, à sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

La Présidente, Roselyne DUCHESNE

Village Loisirs

ASSOCIATION



**VILLAGE LOISIRS
SAINT BLIMONT**

L'association a pour but de proposer des animations au sein du village de SAINT-BLIMONT /80/ :

- [des jeux](#) (intérieur ou extérieur)
- [des animations sportives](#)
- [des repas](#)
- [des spectacles divers](#)

- [des concerts](#)

- [des expositions](#)
- [des rencontres](#)
- [des voyages](#)
- [et tout autre événement](#) qui pourrait être proposé.

ANNEE 2022

- 12 Mars : Soirée choucroute
- 12 Avril : Soirée coquilles Saint-Jacques
- 26 Juin : Tournoi de sixte (foot à 6vs6)
- 30 Juillet : Tournoi de pétanque
- 24 Septembre : Tournoi de fléchettes
- 31 Octobre : Défilé et concours costumes Halloween

Le Président, Williams HANQUEZ



AUTOVISION PINCHEFALISE
19 b, rue de St-Valery/Somme
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
Prise de rendez-vous : www.autovision-pinchefalise.fr
- 03 22 61 34 15 -



Ets René PETIT
COUVERTURE • ZINGUERIE • BARDAGE • ÉTANCHÉITÉ

www.couverturerenepetit.fr



18 rue du 8 mai 1945 - 80960 Saint-Blimont
☎ 03 22 30 00 22 ✉ contact@etsrenepetit.fr

MENUISERIE LEFEURE HAROLD

- Ébénisterie
- Meubles
- Agencement - Cuisines
- Menuiserie - Escaliers
- Parquets - Placards
- Salles de Bain
- Dressing
- Aménagement intérieur
- Décoration tous styles



03 22 60 98 50
7, rue Alphonse Daudet
80230 VAUDRICOURT

"L'AFSB Vimeu Handball garde le contact !

L'AFSB Vimeu Handball repart de l'avant.

Après une saison 2020 – 2021 difficile pour notre association sportive comme pour le reste de la population, l'AFSB Vimeu Handball a retrouvé ses licenciés qui sont revenus en nombre.

En effet grâce au soutien de nos sponsors et partenaires fidèles tels que les communes de Feuquières en Vimeu et Saint-Blimont, les entreprises Deny Security, SGV garage du Vimeu, Dumont Couverture, ...ainsi que les nouveaux qui nous ont rejoint malgré le contexte difficile Eric Glanddier peinture, Dany Dufossé maçonnerie et Oddo ambulance, nous avons pu repartir sereinement pour cette nouvelle année.

L'école de Handball accueille près de 50 enfants chaque mardi soir, grâce au travail de nos éducateurs dévoués, elle fait découvrir le handball aux enfants et forme les futurs joueurs de demain.

Nous sommes présents dans toutes les catégories d'âges de 5 ans aux adultes avec 17 équipes évoluant du championnat départemental au championnat de France.

Cette année nous organiserons à Saint-Blimont deux soirées où vous êtes tous conviés, le samedi 11 juin une soirée karaoké et le vendredi 1er juillet notre assemblée générale.

Enfin, nous vous souhaitons à vous et vos proches une bonne et heureuse année 2022.



Les co-présidents de l'AFSB
Franck LOTTIN - Jessie PECQUEUX

La Saint-Blimontoise Amicale des Anciens Elèves

2021 a été une année catastrophique pour la vie associative en général et pour notre association en particulier.

Nous espérons que cette nouvelle année soit plus clémente et permette la mise en œuvre de nos activités ; c'est en ce sens que nous avons programmé toutes les activités habituelles de la Saint-Blimontoise au calendrier des fêtes de la commune.

D'ores et déjà la présentation des vœux de l'AAE n'a pas pu se dérouler ; la remise des licences se fera par le biais des responsables d'association.

Seules les séances des sections tir à l'arc, tennis de table, yoga et danse (malgré un changement de lieu) ont pu se dérouler (presque) normalement malgré les contraintes compréhensibles liées à la prévention de la pandémie.

La marche et la course à pied ont repris un peu timidement ainsi que le cyclisme qui s'est poursuivi plus individuellement.

La section recherche du patrimoine historique a quant à elle repris ses recherches de manière plus soutenue par la découverte de documents historiques locaux et nous espérons pouvoir rendre compte de ces travaux par une exposition ou une publication.

Il nous faut remercier les amicalistes qui ont repris leur licence ce qui nous permet de compter environ 100 adhérents.

Comme vous pouvez le voir, nous essayons de faire vivre notre amicale du mieux possible.

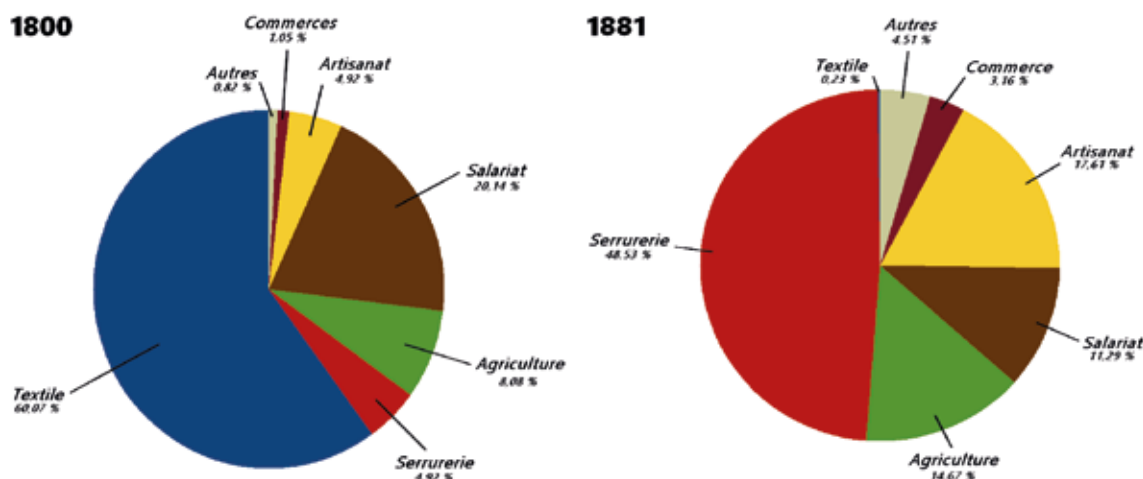
Je souhaite à tous une bonne année, que celle-ci voit tous vos projets se réaliser,



La Saint-Blimontoise - Section Patrimoine

Avant d'être spécialisé dans la métallurgie et la production de serrures, comme le reste du Vi-meu, notre village était surtout tourné vers l'activité textile.

Comme vous pouvez le voir sur ces deux graphiques, en 1800 plus de la moitié de la population active travaillait dans ce domaine en tant que tisserands pour les hommes et fileuses pour les femmes (et jeunes filles de plus de 11 ans). On ne comptait à cette époque qu'une vingtaine de serruriers. La bascule s'est faite à partir de 1850 et à la fin du siècle la production textile avait totalement disparu. La serrurerie a pris sa place et c'est à ce moment que les premières usines furent implantées dans notre village (comme l'usine Dény qui vient de fêter ses 130 ans).



Pour voir plus en détail cette étude, nous vous invitons à découvrir notre article « **L'évolution économique au XIXe siècle** » sur notre site internet : www.lasaintblimontoise.fr

Voici par ailleurs quelques métiers exercés dans notre village durant cette période :

Métiers	1800	1836	1851	1872	1881	Description
Tailleurs d'habits	9	7	4	1	2	Le tailleur conçoit et fabrique les vêtements.
Cordonniers	7	12	10	5	3	Le cordonnier conçoit, fabrique et répare les chaussures
Couvreurs	6	9	4	7	7	Le couvreur monte et répare les toits de chaume, de tuiles ou d'ardoises
Charpentiers	5	8	15	11	9	Le charpentier monte les charpentes d'un bâtiment
Tonneliers	5	1	1	1	1	Le tonnelier fabrique les tonneaux
Maçons	3	15	11	13	13	Le maçon construit des bâtiments en torchis ou en briques
Tourneurs sur bois	1	3	2	2	1	Le tourneur fabrique des pièces en bois principalement pour le mobilier
Charrons	1	2	2	2	3	Fabricant de chars, charrettes, tombereaux, brouettes et autres moyens de transport.
Menuisiers	1	1	1	3	2	Le menuisier travaille le bois pour l'ameublement ou la construction
Briquetiers	1	2	3	3	6	Le briquetier fabrique les briques à partir d'argile
Bourrelliers		3	1	1	1	Le bourrellier travaille le cuir pour fabriquer des articles souvent liés aux chevaux
Maréchal-ferrant			2	2	3	Le maréchal travaille le métal pour principalement ferrer les pieds des chevaux
Chaufourniers			2	3	3	Le chaufournier prépare la chaux à l'aide d'un four
Peintre			3	1	1	Artisan du bâtiment qui peint les murs des maisons
Cordiers	3	1				Le cordier fabrique les cordes à partir de fils tortillés ensemble
Fabricant d'huile		1				Artisan qui fabrique de l'huile à base de végétaux ou animaux
Raccommodeur de jattes			1			Il répare les récipients et poteries.
Horloger				1		L'horloger conçoit, fabrique et répare les horloges
Bûcheron				1		Artisan qui abat les arbres

Union Nationale des Combattants 39/45 Indochine - AFN - UPEX Soldats de France Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

Ce samedi 2 octobre 2021, nous nous sommes retrouvés, après cette longue période difficile, que tout le monde a connue, en assemblée générale en présence de Monsieur le Maire et sa Première Adjointe.

En préambule à cette réunion, nous nous sommes rassemblés au cimetière, afin de rendre hommage à notre Ami Jean LEJEUNE et ensuite nous nous sommes inclinés, avec les drapeaux, sur les tombes de nos camarades.

Suite à la démission de M. Gérard LESAGE de son poste de Président, après 40 ans de fonction, l'Assemblée a élu son remplaçant : M. Gérard WILLIAMSON à l'unanimité.

Malheureusement, quelques heures plus tard, notre ami et porte drapeau, M. Gilles HENOCQUE nous quittait ce samedi 02 octobre.

Le 11 novembre, nous avons repris le rythme des années précédentes, après les cérémonies officielles avec l'office religieux en présence du Père Didier, et le traditionnel repas auquel M. le Maire et le Père Didier nous ont honoré de leur présence.

Le Président, Gérard WILLIAMSON



ARAC

Association Républicaine des Anciens Combattants

En 2021, nos activités ont été ralenties, mais néanmoins l'ARAC s'est réunie à quelques occasions, notamment le 1er septembre lors de la cérémonie de la libération de Saint-Blimont, où Monsieur Christian Duchesne s'est vu remettre par Monsieur le Maire la médaille de porte drapeau en remerciement de ses 17 ans de fidélité à notre association ARAC.

Le 20 novembre, un repas était organisé durant lequel s'est déroulé le tirage du gros lot de notre tombola. L'ordinateur a été ainsi remis à Mme LEGRAND Sophie.

L'ARAC présente ses vœux de bonne année et de bonne santé aux habitants. De même, elle remercie les généreux donateurs lors de son passage pour la vente de ses calendriers.

La Présidente, Blandine FORESTIER BENARBIA



Tribune libre, Vie associative et services

Collectif Saint-Blimont

Les bénévoles du Collectif vous accueillent librement et mettent leurs compétences à votre service :

- réparer ou vous aider à réparer votre vélo,
- vous aider dans votre pratique de l'informatique ou vous assister pour régler un problème d'utilisation de l'ordinateur
- participer à des jeux de société.

D'autre part, le collectif sollicite toutes les personnes ayant des compétences dans un domaine à nous contacter ou à nous rejoindre.

Vous pourrez retrouver le « café du bricoleux » le premier jeudi du mois, de 16h à 19h à la salle de réunion (à côté de l'école maternelle)

Adresse pour contacter le collectif : collectif-saint-blimont@gmx.fr

Site du collectif : <https://ferme.yeswiki.net/collectifSB>



Harmonie Municipale de St-Blimont

L'Harmonie municipale a repris ses activités d'animation en cette fin de saison avec les concerts de la fête locale et de la fête d'Ebalet. Ce fut un réel plaisir pour les musiciens de retrouver un public venu nombreux et enthousiaste lors de ces prestations.

La célébration de Sainte-Cécile, patronne des musiciens, a eu lieu le samedi 20 novembre. Cependant, notre dépositaire Janelle Morambert étant prise par ses études et l'incertitude de pouvoir maintenir l'évènement nous ont mené à modifier sa forme. Nous en avons donc profité pour présenter notre nouvelle salle de répétition à la municipalité et aux présidents d'associations. Un recueillement musical eut lieu ensuite dans l'église où musiques et poèmes furent interprétés. L'assemblée s'est enfin retrouvée autour d'un repas dans la salle de réunions, avec le respect des consignes sanitaires. Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2022 avec l'espoir de vous retrouver au printemps lors de nos prochaines prestations.



Le Président, David CARU



dény
SECURITY

Access Control Solutions and Services

Dény Security
Route de Saint-Valery CS60001
80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01
contact@deny-security.com

www.deny-security.com

SAINT-BLIMONT — La Râperie

-1870-

